

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF550

présenté par

M. Roseren, Mme Riotton, M. Sempastous, Mme Boyer et Mme Lenne

ARTICLE 59

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.